

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N° 11

DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF À LA MISE EN SÉPARATIF DES EAUX USÉES ET EAUX CLAIRES, ENTRE L'AVENUE GÉNÉRAL-GUISAN ET LE CHEMIN DU ROSEY

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La demande de crédit d'étude de Fr 95'000.— proposée par le présent préavis a pour objectif la réalisation des travaux de mise en séparatif du tronçon côté est de la « zone villas » de l'avenue Général-Guisan, jusqu'au bas du chemin du Rosey.

En effet, le collecteur existant, qui est actuellement en système unitaire, devra être remplacé en procédant à la pose de nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires afin de permettre une mise en conformité de ces services.

Ces futurs travaux permettront également de remplacer et de compléter les différents services existants sous la chaussée, comme le gaz, l'éclairage public et l'eau avec le SIDERE.

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit destiné à financer les études permettant d'élaborer la mise en séparatif dudit tronçon, exigée par le Plan Général d'Évacuation des Eaux (ci-après PGEE), afin d'aller de l'avant dans la réalisation des travaux sur une partie de l'avenue Général-Guisan et le long du chemin du Rosey, jusqu'à la place de La Harpe.

Une fois le projet validé par les différentes instances, mis à l'enquête publique, et après une mise en soumission, il fera l'objet d'un deuxième préavis qui sera soumis au Conseil communal pour la réalisation des travaux.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre du PGEE, divers travaux devraient être entrepris sur notre territoire, tant sur le système séparatif que sur des redimensionnements de collecteurs dans divers secteurs. Pour nous soutenir dans cette démarche, le bureau d'ingénieurs, qui a réalisé notre PGEE en 2009, nous avait fourni un organigramme avec un échancier à respecter pour la réalisation des divers travaux sur notre réseau d'égouts.

Aujourd'hui, et selon le planning établi, nous devons nous pencher sur le chemin du Rosey et une petite partie de l'avenue Général-Guisan. Ce tronçon est malheureusement encore en système unitaire, c'est-à-dire que les eaux

claires et les eaux usées sont mélangées et apportent de ce fait de très gros volumes d'eau supplémentaires à traiter à la STEP.

Notre PGEE préconise également d'augmenter les diamètres des collecteurs en place afin d'éviter des problèmes au niveau des eaux claires, avec un sous-dimensionnement qui pourrait, lors de fortes averses, mettre en charge ces derniers et, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises sur ce tronçon, inonder les sous-sols de certaines propriétés privées.

Les différentes études menées par le bureau Ribl SA dans le cadre de l'élaboration de notre PGEE amènent à la conclusion que le collecteur d'eaux mélangées actuel se trouve dans un mauvais état et est largement sous-dimensionné par rapport à la situation existante et que nous ne sommes pas à l'abri d'inondations générées par l'urbanisation et les fortes intempéries.

De plus, le SIDERE souhaite vivement procéder au changement des conduites d'eau potable dans le secteur qui présentent, elles aussi, quelques soucis dus aux années et au matériau de conception. Cette dernière a déjà procédé au remplacement des conduites dans le quartier des villas sur l'avenue Général-Guisan.

Le SIDERE nous rend attentifs que leurs conduites doivent impérativement être remplacées. Par conséquent, et afin d'éviter d'ouvrir le domaine public plusieurs fois, nous devons procéder à une étude avec un bureau d'ingénieurs spécialisés en vue de planifier ces différents travaux.

Pour les détails des études, la Commune a demandé à quatre bureaux d'ingénieurs de nous préparer une offre de prestations et d'honoraires pour la mise en séparatif du chemin du Rosey. Le SIDERE possède son propre bureau d'ingénieurs qui se joindra au nôtre dans l'étude de la pose des collecteurs et des divers services.

Ces bureaux sont spécialisés dans l'établissement des PGEE et dans les réseaux d'évacuations des eaux. Les offres nous ont été remises selon nos critères et pour les phases SIA 31 à 53 (avant-projet, projet et mise à l'enquête publique).

Suite à une PDM présentée le 14 juin 2021, le choix de la Municipalité s'est porté sur le bureau Stucky SA qui nous a fourni une offre complète (jusqu'au projet d'exécution et réception de l'ouvrage), ce qui nous permet de nous projeter sur l'entier des travaux, et ceci pour un montant total de Fr. 85'577.55 TTC pour l'ensemble des phases SIA.

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉTUDE

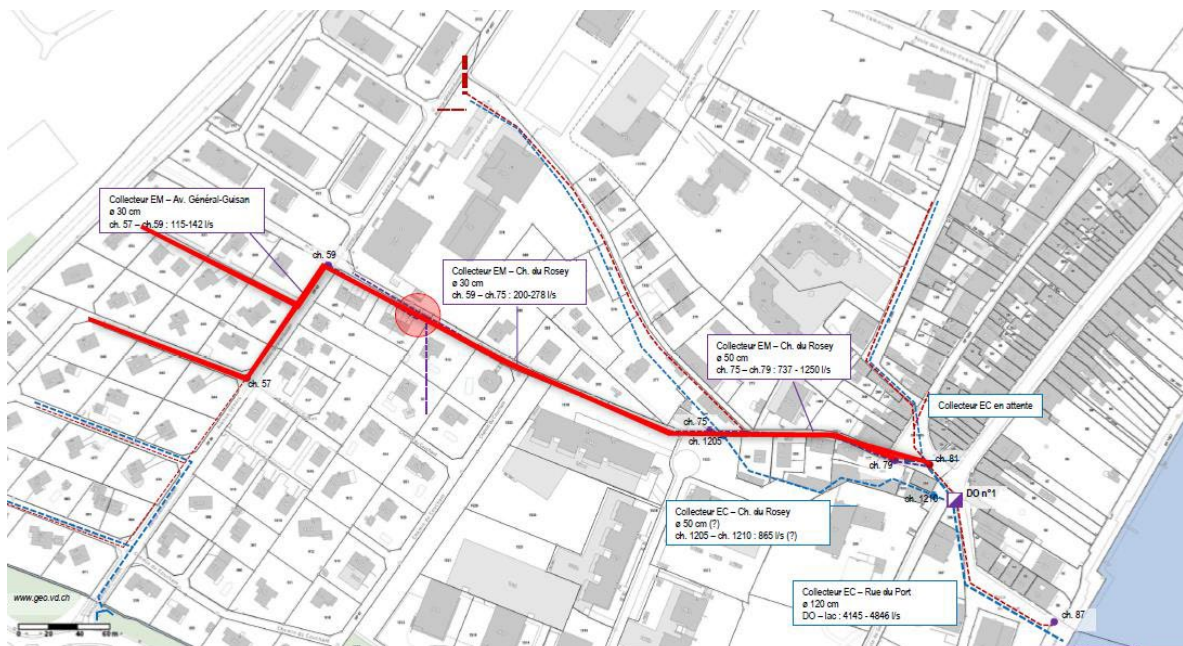
3.1 INTRODUCTION – GÉNÉRALITÉS

Le PGEE de la Commune de Rolle, élaboré en 2009, prévoit la réalisation de la mesure N° 4.1 dans le secteur du chemin du Rosey. Cette mesure consiste à mettre en séparatif tout ce quartier constitué principalement par le chemin du Rosey et l'avenue Général Guisan. Il s'agit de vérifier le fonctionnement du réseau et proposer une solution définitive d'évacuation des eaux usées et claires.



3.2 PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET D'INTERVENTION

La Figure 1 ci-dessous illustre le secteur concerné par l'étude. Il comprend le chemin du Rosey jusqu'à la route cantonale ainsi que certaines ramifications de l'avenue Général-Guisan et le déversoir d'orage DO N°1. Le collecteur des eaux claires du chemin du Rosey (DN 500mm) ne fait pas partie du périmètre d'étude et d'intervention, mais une inspection caméra devra être prévue.



4 RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Les prestations proposées par notre mandataire concernant cette étude se présentent comme suit :

- 1- phases SIA 31 à 33 (de l'avant-projet jusqu'au dépôt du dossier d'enquête).
- 2- phases SIA 41 à 53 (appel d'offres aux entreprises, réalisation et achèvement).

La phase d'avant-projet (SIA 31) permettra de vérifier l'ensemble des bases de projet (bases hydrauliques et modélisation, dimensionnement définitif) et de concevoir le projet en prenant en compte l'ensemble des contraintes techniques (réseaux souterrains, trafic routier, géologie/géotechnique, etc.) et foncières. Les plans seront réalisés à un niveau de détail d'avant-projet et le devis avec une précision de 20 %. Il n'est pas prévu d'analyser différentes variantes d'aménagement, le tracé et la nature des canalisations sont considérés comme fixés. Une vérification des diamètres et des matériaux fait néanmoins partie des prestations. Pour le raccordement aux biens-fonds, le projet prévoira les attentes sur le collecteur. Pour ce faire, le maître d'ouvrage (ci-après MO) mettra à disposition du bureau mandaté l'emplacement de ces raccordements sur les parcelles privées. Une séance de présentation de l'avant-projet au MO est prévue à l'issue de cette phase afin de valider le concept d'aménagement. Une autre séance est prévue en cours d'avant-projet pour la coordination avec les tiers, particulièrement le SIDERE.

Le projet d'ouvrage (SIA 32) reprendra l'ensemble des éléments validés en phase d'avant-projet afin de les développer à un niveau de détail permettant la mise à l'enquête et en tenant compte des éventuelles remarques du MO, en particulier les emprises temporaires de chantier ; les emprises définitives seront précisées. Les détails de canalisation (pièces, éléments de conduites, etc.) et l'emplacement des chambres et grilles de route devront être précisés, ainsi que les aménagements routiers (recouvrement des conduites, superstructure de la route, etc.). Enfin, les aspects relatifs à l'organisation du chantier (phasage des travaux, déviation et signalisation routière, gestion des matériaux, etc.) seront également analysés lors de cette phase. Une séance de présentation au MO est également prévue durant ou à l'issue de cette phase.

La phase de demande d'autorisation de construire (SIA 33) consistera essentiellement en l'élaboration du dossier d'enquête publique. L'ensemble des pièces du dossier (demande d'autorisation, rapport technique, plans de projet, profils en travers, profil en long, etc.) sera réalisé sur la base des éléments développés en phase de projet d'ouvrage. Le plan d'enquête devra être établi par un géomètre sur la base des plans de projet et sort donc du cadre de l'offre. Une séance avec le MO est également prévue au cours de cette phase afin de valider le dossier d'enquête.

Les prestations des phases 41 à 53 (appel d'offres, exécution) consistent à réaliser l'ensemble de la phase d'appel d'offres aux entreprises, du projet d'exécution et du suivi de la réalisation (y.c. mise en service/achèvement). Sur la base du projet mis à l'enquête, le bureau développera les éléments selon les étapes ci-après :

- **SIA 41** > appel d'offres aux entreprises : avant-métrés, séries de prix (selon Catalogue articles normalisés [CAN]), conditions de soumission, analyse des offres et proposition d'adjudication. Il est admis, au vu du montant des travaux, que l'appel d'offres se fera selon la procédure ouverte.
- **SIA 51** > projet d'exécution : les plans seront élaborés à un niveau de détail d'exécution, sur la base des plans de mise à l'enquête.
- **SIA 52** > exécution : cette phase comprendra l'ensemble des prestations liées au suivi d'exécution : direction locale et générale des travaux (DLT/DGT), suivi technique et financier du chantier, conduite des séances de chantier et réalisation des procès-verbaux, coordination avec l'ensemble des acteurs (MO, entreprises, tiers, etc.). Pour le présent préavis et au vu du caractère urgent des travaux, la durée du chantier a été estimée à 5 mois, mais celle-ci devra évidemment être affinée en fonction des développements du projet en coordination avec le SIDERE.
- **SIA 53** > mise en service/achèvement : réception d'ouvrage et dossier d'ouvrage conforme à exécution.



5 PLANNING DES ÉTUDES

5 Planning

Le planning proposé est présenté sur la Figure 2 ci-après. Il a été élaboré sur la base d'un début de mandat courant juin 2021.

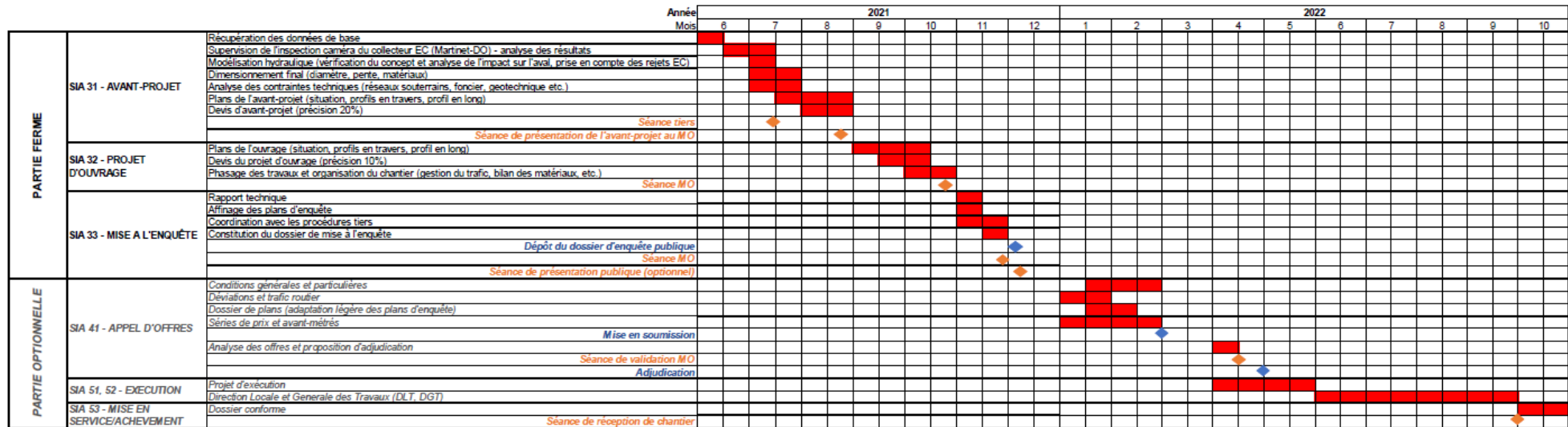


Figure 2 : Planning de réalisation du mandat

6 LIVRABLES

Les rendus de l'étude seront les suivants :

- Phase SIA 31 (avant-projet) : la présentation « pptx » de la séance de présentation de l'avant-projet au MO ainsi que les plans d'avant-projet (situation, profils en travers, profil en long).
- Phases SIA 32 et 33 (projet d'ouvrage et mise à l'enquête) : dossier complet de mise à l'enquête publique incluant l'ensemble des plans et le rapport technique.
- Phase SIA 41 : dossier complet d'appel d'offres aux entreprises incluant la série de prix, les conditions de soumission et les plans.
- Phase SIA 51 (projet d'exécution) : dossier de plans d'exécution.
- Phase SIA 53 (mise en service/achèvement) : dossier conforme à exécution.

7 ASPECTS FINANCIERS

Le montant total des honoraires pour le mandataire, regroupant l'ensemble des prestations, y compris divers et imprévus, s'élève à Fr. 95'000.– TTC.

| | | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|----------------------|----------------------|
| Partie 1 (objet de la présente demande de crédit) | La rémunération, selon les phases SIA 31 à 33, couvre les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • élaboration de l'avant-projet sommaire • établissement du projet de l'ouvrage en vue de sa validation • différentes procédures des demandes d'autorisation et l'appel d'offres public pour les travaux de génie civil avec proposition d'adjudication. <p>Cette partie 1 est comprise dans la présente demande de crédit d'étude et s'élève à :</p> | Fr. 32'842.95 | Fr. 35'371.85 |
| Partie 2 (objet du préavis pour la réalisation des travaux) | La rémunération, selon les phases SIA 41 à 53, couvre les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • élaboration de l'appel d'offres et du projet d'exécution • exécution de l'ouvrage • mise en service / achèvement <p>Cette partie se monte à :</p> | Fr. 46'616.25 | Fr. 50'205.70 |
| | Total | Fr. 79'459.20 | Fr. 85'577.55 |

Coût total des études :

| | |
|---|----------------------|
| Honoraires de l'équipe pluridisciplinaire selon offre partie 1 et 2 | Fr. 85'577.55 |
| Divers et imprévus :10% | Fr. 8'557.75 |
| Total TTC | Fr. 94'135.30 |
| Montant TTC arrondi à | Fr. 95'000.00 |

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 11 de la Municipalité du 27 septembre 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de la mise en séparatif de l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey ainsi que le remplacement des services ;
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement, selon le projet mis à l'enquête publique, et à imputer cette somme sur le compte 4600.504011 « Services industriels – EU-EC étude séparatifs Général-Guisan et le chemin du Rosey » ;
3. Accorde un crédit de Fr. 95'000.– et autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 5 ans, à raison de Fr. 19'000.– par année, à porter en compte dès le budget 2023 ;
4. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr. 95'000.–, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;

Approuvé par la Municipalité en séance du 27 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

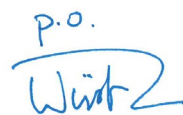
La Syndique



Monique Choulat Pugnale



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{ère} séance avec la Commission : mardi 23 novembre 2021

Municipal(e) délégué(e) : Mme Margareth Ruchti

